



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-224

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'occupation du domaine public

194 rue Basse, le samedi 14 juin 2025

Annule et remplace l'arrêté A 2025-198

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 27 mai 2025 de Monsieur Cédric BORNE, demeurant 194, rue Basse à ISBERGUES (62330),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux de terrassement sur l'immeuble situé 194, rue Basse à ISBERGUES (62330),

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement d'un camion toupie est autorisé le samedi 14 juin 2025, au niveau de l'immeuble, situé 194, rue Basse à ISBERGUES (62330) pour l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-224

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **28 MAI 2025**

Le Maire,



David THELLIER

Publié le 28 MAI 2025